



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT**

AR2023

176

A R R E T E

Objet : délégation de fonctions aux adjoints

- Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.18, qui permet au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions,
- Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du maire et des adjoints en date du 25 juin 2023,
- Considérant l'élection de 8 adjoints lors de la séance du conseil municipal le 25 juin 2023.
- Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque du 13 juillet 2023 invitant la commune à retirer le précédent arrêté et à prioriser les délégations de compétence de certains adjoints et conseillers délégués.

ARRETE :

L'arrêté n°149 étant retiré, il convient d'accorder de nouveau les délégations de fonctions.

ARTICLE 1 : Les adjoints désignés lors du conseil municipal du 25 juin 2023 reçoivent les délégations de fonctions suivantes par domaine de compétence :

| Ordre de priorité | Nom – Prénom | Domaine de compétence |
|--------------------------|---|--|
| A titre principal | DEHONDT Florence – 1 ^{er} adjointe | Communication – Ressources Humaines – Affaires sociales santé et Education |
| A titre principal | DERAM Didier– 2 ^{ème} adjoint | Patrimoine bâti – Urbanisme - Cimetière |
| A titre principal | PRONIER Isabelle – 3 ^{ème} adjointe | Fête – Vie économique |
| A titre principal | DELMOTTE Vincent – 4 ^{ème} adjoint | Voirie - Eclairage public - Espaces verts |
| A titre principal | GROYSILLER Céline – 5 ^{ème} adjointe | Activités physiques et sportives (APS) |
| A titre principal | PIRE Olivier – 6 ^{ème} adjoint | Patriotisme – Sécurité - Tranquillité publique |
| A titre principal | LENOIR Sylvie – 7 ^{ème} adjointe | Affaires sociales |
| A titre principal | VAN AGT Laurent – 8 ^{ème} adjoint | Culture |



ARTICLE 2 : Conformément à la jurisprudence de la cour administrative d'appel de Bordeaux en date du 28 mai 2002 - Commune de MILLAU (n°98BX00268) : « le maire ne peut attribuer simultanément la même délégation à plusieurs adjoints ou conseillers municipaux sans établir un ordre de priorité entre eux »,

En conséquence, les conseillers délégués exerceront leurs compétences particulières dans les domaines suivants :

| Ordre de priorité | Nom – Prénom | Domaine de compétence |
|-------------------|---|-----------------------|
| A titre principal | BECK Sabrina – 1 ^{er} conseiller délégué | Loisirs et jeunesse |
| A titre principal | BRICHE Rémi – 4 ^{ème} conseiller délégué | Fleurissement |

La délégation est accordée en lien avec Madame PRONIER Isabelle, adjointe titulaire en charge des fêtes.

| Ordre de priorité | Nom – Prénom | Domaine de compétence |
|---------------------|--|-----------------------|
| A titre subsidiaire | MARQUISE Lucas – 2 ^{ème} conseiller délégué | Fêtes |

La délégation est accordée en lien avec Monsieur VAN AGT Laurent, adjoint titulaire en charge de la culture.

| Ordre de priorité | Nom – Prénom | Domaine de compétence |
|---------------------|--|-----------------------|
| A titre subsidiaire | DUPOITS Laurence – 3 ^{ème} conseiller délégué | Culture |

ARTICLE 3 : Cette délégation de fonction ne porte pas sur la signature de documents comptables lors d'un empêchement du Maire, ce domaine faisant l'objet d'un arrêté spécifique.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et adressé en Sous-Préfecture à Dunkerque

Fait à Wormhout, le 07 août 2023

Le Maire,

CALCOEN David

Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-préfecture le : 08/08/2023
Publication : 08/08/2023

Le Maire,

CALCOEN David